

0492430A
 ACADEMIE DE NANTES
 LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
 ROUTE DE L'HIPPODROME
 49601 BEAUPREAU CEDEX
 Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
 Numéro d'enregistrement : 13
 Année scolaire : 2022-2023
 Nombre de membres du CA : 29
 Quorum : 15
 Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
 Convoqué le : 15/11/2022
 Réuni le : 24/11/2022
 Sous la présidence de : Eric Guerineau
 Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
 Vu
 - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
 - le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
 - le code des collectivités territoriales
 - le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2023
 Budget primitif : [X]
 Budget annexe : []
 Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
 Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guerineau
 Prénom : Eric
 Signé le: 28/11/2022 13:39:23

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0492430A
 ACADEMIE DE NANTES
 LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
 ROUTE DE L'HIPPODROME
 49601 BEAUPREAU CEDEX
 Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
 Numéro d'enregistrement : 10
 Année scolaire : 2022-2023
 Nombre de membres du CA : 29
 Quorum : 15
 Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
 Convoqué le : 15/11/2022
 Réuni le : 24/11/2022
 Sous la présidence de : Eric Guerineau
 Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2-03 : Don(s) de la MDL – Voyage à Londres (Term Spé langues)
 Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à accepter un don de 611 € de la MDL du lycée, participation au voyage à Londres

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
 Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guerineau
 Prénom : Eric
 Signé le: 28/11/2022 13:37:34

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0492430A
 ACADEMIE DE NANTES
 LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
 ROUTE DE L'HIPPODROME
 49601 BEAUPREAU CEDEX
 Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2
 Numéro d'enregistrement : 14
 Année scolaire : 2022-2023
 Nombre de membres du CA : 29
 Quorum : 15
 Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
 Convoqué le : 15/11/2022
 Réuni le : 24/11/2022
 Sous la présidence de : Eric Guerineau
 Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
 Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

S2-06 : Délégation ... pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
 Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise pour l'année civile 2023, la signature par le chef d'établissement des marchés ayant une incidence financière annuelle, dans le respect de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 du code des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts au budget initial ou modifié.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuis :	0

Dém'Act
 Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guerineau
 Prénom : Eric
 Signé le: 28/11/2022 13:39:32

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0492430A
 ACADEMIE DE NANTES
 LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
 ROUTE DE L'HIPPODROME
 49601 BEAUPREAU CEDEX
 Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
 Numéro d'enregistrement : 8
 Année scolaire : 2022-2023
 Nombre de membres du CA : 29
 Quorum : 15
 Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
 Convoqué le : 15/11/2022
 Réuni le : 24/11/2022
 Sous la présidence de : Eric Guerineau
 Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
 Vu
 - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Andalousie , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
 Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2-01 : Voyage scolaire en Andalousie (1ère G) --- Modification de la participation des familles
 Sur propositions du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation d'un voyage scolaire en Andalousie
 La participation des familles s'élève à 490 € / élève
 Il autorise également le président à signer les contrats et conventions, et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
 Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guerineau
 Prénom : Eric
 Signé le: 28/11/2022 13:37:15

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0492430A
 ACADEMIE DE NANTES
 LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
 ROUTE DE L'HIPPODROME
 49601 BEAUPREAU CEDEX
 Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
 Numéro d'enregistrement : 9
 Année scolaire : 2022-2023
 Nombre de membres du CA : 29
 Quorum : 15
 Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
 Convoqué le : 15/11/2022
 Réuni le : 24/11/2022
 Sous la présidence de : Eric Guerineau
 Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
 Vu
 - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BARCELONE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
 Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

S2-02 : Voyage scolaire à Barcelone (1ère ST2S)
 Sur propositions du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation d'un voyage scolaire à Barcelone du 12 au 17 mars 2023 pour la classe de 1ère ST2S
 La participation des familles s'élève à 380 € / élève
 Il autorise également le président à signer les contrats et conventions, et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
 Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
 Nom : Guerineau
 Prénom : Eric
 Signé le: 28/11/2022 13:37:25

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0492430A
 ACADEMIE DE NANTES
 LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
 ROUTE DE L'HIPPODROME
 49601 BEAUPREAU CEDEX
 Tel : 0241639662

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 2
 Numéro d'enregistrement : 11
 Année scolaire : 2022-2023
 Nombre de membres du CA : 29
 Quorum : 15
 Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
 Convoqué le : 15/11/2022
 Réuni le : 24/11/2022
 Sous la présidence de : Eric Guerineau
 Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
 Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 10/11/2022.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X]
 Avis défavorable []

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
 Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guerineau
 Prénom : Eric
 Signé le: 28/11/2022 13:38:59

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0492430A
 ACADEMIE DE NANTES
 LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
 ROUTE DE L'HIPPODROME
 49601 BEAUPREAU CEDEX
 Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
 Numéro d'enregistrement : 12
 Année scolaire : 2022-2023
 Nombre de membres du CA : 29
 Quorum : 15
 Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
 Convoqué le : 15/11/2022
 Réuni le : 24/11/2022
 Sous la présidence de : Eric Guerineau
 Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
 Vu
 - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
 - le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
 - le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
 Exercice : 2022
 Numéro de la DBM : 9
 Budget d'origine :
 Budget primitif : [X]
 Budget annexe : []
 Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
 S2-07 : DBM pour vote : Prélèvement sur fonds de roulement
 Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le prélèvement sur fonds de roulement de 10.000 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
 Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guerineau
 Prénom : Eric
 Signé le: 28/11/2022 13:39:11

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.